

**COMMUNE de GRANDFRESNOY**  
**COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019**

*Le premier mars deux mille dix-neuf les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire WASYLYZYN Ivan.*

*Ils ont :*

*--décidé d'apporter certaines modifications demandées par les personnes publiques et au cours de l'enquête publique, au Plan Local d'Urbanisme révisé avant son approbation ;*

*-- donné leur accord à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées Saint Denis pour achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Grandfresnoy ;*

*--approuvé le Plan Local d'Urbanisme révisé ;*

*-- décidé d'adhérer à un service de paiement en ligne des recettes publiques locales par PAY FIP pour les titres pris en charge à la trésorerie ;*

*-- autorisé la réalisation les travaux de la salle des élections (installation d'un ballon d'eau chaude et meuble de cuisine) ;*

*-- accepté le devis de la SICAE pour le remplacement d'une lanterne hors service sis 331 rue des Prés ;*

*-- demandé qu'un devis complet au besoin du Club de Tennis soit communiqué pour des travaux de serrures des terrains de tennis ;*

*-- réfléchi sur une proposition de subventions à allouer aux associations communales ;*

*-- pris acte du rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLAO SAO) ;*

*-- accepté, concernant le recensement de la population de 2019, la rémunération du coordonnateur communal intervenu sur le secteur d'un agent recenseur en difficulté ;*

*-- modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux : une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) ;*

*-- accepté la proposition du taux de promotion pour les avancements de grade : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 100% ;*

*-- décidé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels ou fonctionnaires pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible*

Le Maire, Ivan WASYLYZYN

